

## Nouveaux enjeux pour les espaces portuaires

**Lors de la séance du 30 septembre, le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a confirmé son engagement stratégique quant à la filière des énergies marines renouvelables.**

Le 12 juin 2009, le Conseil de Surveillance a approuvé le projet stratégique du Grand Port Maritime qui présente une vision partagée, à l'horizon 2020, du port de Nantes Saint-Nazaire. L'un des axes majeurs adoptés concerne la construction d'une offre logistique intermodale, qui s'appuie sur le développement des capacités des terminaux rouliers et à conteneurs de Montoir de Bretagne, incluant le déplacement des actuels postes sabliers et l'aménagement de la zone du Grand Tourteau, à l'aval immédiat du pont de Saint-Nazaire. Un autre axe majeur se rapporte au site du Carnet, avec notamment la création d'un parc éco-technologique dédié aux énergies marines renouvelables (EMR).

Depuis plusieurs mois émergent d'importants enjeux liés au développement des EMR. Sur l'estuaire de la Loire, ils concernent, d'une part la logistique associée à la création des parcs éoliens offshore atlantiques, d'autre part l'implantation d'une filière industrielle de construction d'éoliennes. Les réponses susceptibles d'être apportées à ces deux objectifs par le Grand Port Maritime doivent s'inscrire dans le calendrier des aménagements prévus initialement sur les sites de Montoir, de Saint-Nazaire et du Carnet.

Le 30 septembre 2011, le Conseil de Surveillance s'est donc penché sur les possibles interactions entre les différents projets et leur intégration au programme initial. *"Les évolutions prévisibles aujourd'hui ne remettent pas en cause les aménagements prévus dans le projet stratégique, dont le futur quai de 350 m situé en prolongement du terminal à conteneurs, précise Francis Bertolotti, Président du Conseil de Surveillance. En revanche, nous aurons à procéder à plusieurs adaptations des équipements, du calendrier de mise en œuvre et du financement, en intégrant notamment des phases de transition."*

Le calendrier des opérations a ainsi été rappelé. *"Dans les semaines qui viennent, le Grand Port Maritime aura confirmé sa proposition au titre de l'appel d'offres national concernant les champs éoliens offshore, indique Jean-Pierre Chalus, Président du Directoire."*

La séance du 30 septembre a été également l'occasion de confirmer l'engagement des acteurs du territoire en faveur de la filière des EMR. Comme le souligne Francis Bertolotti : *"Nous avons l'opportunité d'accueillir une filière industrielle importante, susceptible de créer du développement économique et de l'emploi sur l'estuaire de la Loire. Nous avons de nombreux atouts pour la saisir. Les membres du Conseil de Surveillance, dont je salue la cohésion, ont en effet souligné le caractère industriel et portuaire de l'offre régionale, la qualification de la main d'œuvre, l'excellent niveau de la recherche et de la formation. Ils ont également rappelé que les acteurs du territoire, dont l'Etat, les collectivités locales et leurs organismes de développement économique, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Grand Port Maritime, ont l'expérience de la conduite de tels projets structurants. Tous sont solidaires et engagés sur le dossier des EMR. Les équipes techniques et financières sont mobilisées pour apporter les solutions pragmatiques attendues par la filière industrielle."*